

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Commune de VAINS

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL***

RÉUNION DU 05 JUIN 2014

Le cinq juin deux mille quatorze à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membre excusé et pouvoir :

THÉAULT Chantal	MONTÉCOT Sandrine	MIMART Sylvain
MANNEHEUT Marie-Josèphe	JOUENNE Abel	DEVILLE Olivier
GUISSE Édith	LECHARTIER Sébastien	CLÉMENT Patrick
HERNOT Valérie	DADU Jacques	FAGUAIS François
GEERTS Danièle, excusée pouvoir à Chantal THÉAULT	LECOLAZET Didier	HEUDES Thierry

Secrétaire de séance : *Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT :* M Lechartier

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

Convocation : 30/05/2014

Affichage : 13/06/2014

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Désignation d'un représentant à la CLECT (délibération n° 20140605-01)

M le Maire rappelle qu'un représentant communal doit être désigné pour siéger au sein de la Commission Local d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Avranches – Mont St Michel. Lors de la séance du 12 mai dernier aucun membre ne s'était porté candidat.

Il invite les membres à déclarer leur candidature. Thierry HEUDES propose sa candidature.

Est élu représentant à la CLECT à 15 voix : Thierry HEUDES

Service de l'eau : Adoption du rapport de l'eau 2013 (délibération n° 20140605-02)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le Syndicat Départemental d'Eau de la Manche, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services et de la STGS.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de Vains. Ce dernier sera joint à la délibération aux services préfectoraux.

Service de l'eau : Prix de l'eau 2014 (délibération n° 20140605-03)

En liminaire, M Heudes indique qu'au 1^{er} janvier 2017, le prix de l'eau subira une augmentation mécanique de 0,98€, en raison de la construction de la future usine de production d'eau d'Avranches.

M Le Maire rappelle le renouvellement du contrat avec la STGS à compter du 1^{er} août 2014 avec une augmentation du prix du service d'environ 23%. Il précise que le budget de l'eau est déficitaire. ,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas augmenter le prix de l'abonnement annuel ; d'augmenter le prix du m3 consommé, à 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Considérant la hausse des tarifs de la STGS,

Le prix de vente de l'eau à compter du 1^{er} juillet 2014 est fixé comme suit :

- | | |
|-----------------------|----------|
| - Abonnement annuel | : 74,00€ |
| - Prix au m3 consommé | : 1.60€ |

La tranche du prix au m3 consommé au-delà de 500m3 est supprimé à 14 voix pour et 1 abstention.

Service de l'eau : Admission en non-valeur (délibération n°20140605-04)

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le Receveur des Finances de la Commune de Vains a proposé l'admission en non-valeur de trois créances détenues par le service de l'eau sur deux débiteurs :

- L'une, 183.76€ suite à l'effacement par la commission de sur endettement
- L'autre, 0.09€ créance inférieure au seuil de poursuites fixé à 5 euros
- Enfin une créance de 11 euros au 03/11/2008 et prescrite au 18/11/2014

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L 2541-12-9° du Code Général des Collectivités Territoriales, sont soumis à la décision du Conseil municipal.

A l'appui de ses demandes et avec le concours des services ordonnateurs, le Receveur fournit les justificatifs qui permettent de proposer l'admission en non-valeur. L'état de demande d'admission en non-valeur n°750102715/2012 du 20 mars 2013 s'élevant à 11€ pour l'année 2008, et l'état de demande d'admission en non-valeur n°925812015 du 20 mai 2014 s'élevant à 183.76€ pour l'année 2012 et 2013 ainsi que les 0.09.

Considérant que le montant des restes à recouvrer bénéficie :

- d'un effacement de la dette par la commission de surendettement pour un montant de 183.76€,
- d'un montant inférieur aux seuils de poursuites de 5€ soit un total de 0.09€,
- d'une créance de 11€ restant dûe au 03/11/2008 avec prescription au 18/11/2014 pour créance minime de 11€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à 194.85€ pour l'année 2014, dit que les crédits sont inscrits au budget annexe de l'eau chapitre 65, article 654 et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Service de l'eau : Renégociation des emprunts

M le Maire indique au conseil municipal que des remboursements sont en cours sur le budget de l'eau pour trois emprunts. L'échéance de ces emprunts s'établit en 2019, 2029 et 2046. Après avoir rencontré M Lécureuil, Trésorier Principal pour étudier, notamment, le refinancement du service de l'eau, il conviendrait de renégocier deux des emprunts (2029 et 2046). Le capital restant dû au 01/01/2015 s'élève respectivement à 130 882.37€ et 38 363.53€ soit environ 170 000€ pour le refondre en 1 seul emprunt. L'annuité actuelle pour ces deux emprunts s'élève à 11 867.80€ jusqu'en 2029, puis 8 083.30€ jusqu'en 2046.

Le conseil municipal invite M le Maire à entamer une procédure de renégociation des deux emprunts avec les établissements bancaires.

Compte rendu de réunions

SIVS Bacilly-Vains s'est réuni le 19 mai : M Deville informe que la solution de la location d'un préfabriqué installé à Bacilly pour accueillir la 5^{ème} classe a été retenue pour la rentrée 2014-2015. Il précise que les T.A.P sont planifiés le lundi et le jeudi : 30 minutes, le mardi et vendredi : 1 heure. Il reste à définir les interventions au sein des TAP.

Commission Communication Culture et Loisirs s'est réunie le 15 mai :

Mme Manneheur indique que différents moyens de communication doivent être mis en place ou sont à conserver, notamment le bulletin communal et la création d'un site internet.

Bulletin communal : La commission propose de maintenir la périodicité du bulletin à savoir, une parution en juillet et une autre en fin d'année. La mise en page des comptes rendus de conseil s'effectuera sur 2 pages, sous forme de résumé des actions menées avec des photos à l'appui. Les associations et écoles conservent 7 pages avec article et photos. Une page sur l'histoire de VAINS sera proposée. Sébastien LECHARTIER se charge de porter cette initiative pour le départ de cette nouvelle chronique. Pour l'impression des bulletins les entreprises Malécot et Imprimerie Moderne ont transmis une proposition financière. La proposition de l'imprimerie Moderne est retenue par le conseil municipal. La Communauté de communes qui a mutualisé le service communication n'a pas répondu à la demande.

M Deville précise que ce service aurait inclus la constitution et la mise en page de la maquette du bulletin en plus de son impression. Donc le coût aurait probablement été plus élevé. Valérie HERNOT, Sandrine MONTECOT et Marie Jo MANNEHEUT sont en charge de la création de la maquette.

Site INTERNET : La commission a évoqué la contrainte de l'actualisation du site et le fait que tous les habitants qui ne possèdent pas de connexion internet. Néanmoins, des essais ont été réalisés avec des offres limités dans la durée. M Deville propose une offre à 105€ par an. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Commission Tourisme : Dans le cadre du parcours de randonnée équestre en Baie, Mme Théault et M Deville ont rencontré Mme Poulet du Pays de la Baie. Elle informera la collectivité de l'avancé de ce projet. Elle a précisé que la Bretagne a achevé son parcours et a sollicité la Manche pour la poursuite du tracé sur le département.

Commission travaux : s'est réuni le 28 mai pour évoquer le projet à mettre en œuvre route des Granges. La commission propose au conseil municipal de mener une réflexion autour de la proposition suivante :

Phase n°1 : Réalisation de 6 logements dans le bâtiment principal dit « la longère ». 3 logements au rez-de-chaussée dont 2 pour personnes à mobilité contrainte puisque les surface du 3^{ème} ne permettait pas son homologation dans ce cadre. Ainsi que 3 logements en duplex à l'étage.

Phase n°2 : Réalisation de 4 petits pavillons sur une emprise foncière qu'il reste à déterminer.

Phase n°3 : Réalisation d'un bâtiment communal d'une surface de 200 m² destinés aux ateliers municipaux et au stockage du matériel du comité des fêtes et d'un parking.

Afin d'étudier la faisabilité de ce projet, la commune doit faire appel à un cabinet d'étude. Cependant, la définition du projet doit être accompagnée par un architecte. La commission a donc d'ores et déjà sollicité M Moulin architecte à Saint James.

M Mimart suggère de faire appel à au moins un autre architecte. M Deville indique que pour constituer les dossiers de demande de subventions une pré-étude doit être menée et c'est sur cet aspect qu'intervient M Moulin. M Moulin présentera prochainement un devis avant de commencer la pré-étude. Il précise enfin que la réalisation du projet d'étude sera formalisée par un marché public auquel les architectes quels qu'ils soient pourront répondre.

Finances : Subventions aux associations 2014 (délibération n°2014 0605-06)

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION EN EUROS
ACARPA	50
ADEVS	100
ADMR	50
AINES VAINQUAIS	150
ANCIENS COMBATTANTS	75
APAEIA	60
APE ST MICHEL	110
APPEL RPI VAINS	110
A.S.A.C.A	150
RUGBY CLUB	100
CCAS VAINS	150
CERCLE DES NAGEURS	40
CLAV	150
COMICE AGRICOLE	40
DONNEURS DE SANG	20
MFR	0
P.L.A. HANDBALL	40
PHOTO CLUB	20
PREVENTION ROUTIERE	20
SAUTRAPEC	50
SOCIETE DE CHASSE	150
MONTANT TOTAL	1635€

Finance : Décision modificative budgétaire n°1 (délibération n°20140605-07)

Monsieur Deville indique qu'il convient de prévoir des crédits supplémentaires pour l'acquisition d'un photocopieur et pour la participation 2014 versée au SIVS Bacilly Vains.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les modifications budgétaires suivantes :

- Dépenses de fonctionnement : 61522 : - 1000€
- Dépenses de fonctionnement : 6554 : + 1000€
- Dépense d'investissement : 2315 : - 1500€
- Dépense d'investissement : 2183 : + 1500€

Questions diverses

Stationnement rue des pêcheurs : M Lecolazet a été saisi d'une demande des habitants concernant le stationnement dans la rue des Pêcheurs. Il est proposé de réglementer le stationnement par quinzaine côté droit côté gauche et d'installer un panneau pour le stationnement réservé aux visiteurs sur le parking de la Chaussées. Néanmoins, la commission voirie se réunira et proposera lors de la prochaine séance un projet de réglementation à cet effet.

Camping : Un contact a été pris avec la présidente de la commission ad hoc Mme Peggy Cauchat. Vice-président à la communauté de communes Avranches Mont Saint Michel et maire adjoint à la ville d'Avranches.

Inauguration des plantations au Cosnets : le samedi 14 juin prochain, les membres du conseil sont conviés.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucun membre du conseil municipal ne demande la parole, la séance est levée à 22h45.

La présente séance contient vingt-quatre délibérations numérotées 2014 06 05 -01 à 2014 06 05-07.

Olivier DEVILLE	
Patrick CLÉMENT	
Jacques DADU	
François FAGUAIS	
Danièle GEERTS	
Édith GUISSÉ	
Valérie HERNOT	
Thierry HEUDES	
Abel JOUENNE	
Sébastien LECHARTIER	
Didier LECOLAZET	
Marie-Jo MANNEHEUT	
Sylvain MIMART	
Sandrine MONTÉCOT	
Chantal THÉAULT	